



REGLEMENT TECHNIQUE CATEGORIE STREET **SAISON 2010**

Tous les véhicules engagés dans la catégorie Street du challenge Time Attack France 2010 doivent se conformer au règlement suivant. Ce règlement a pour but de valider l'admission de chaque auto d'un point de vu technique mais également de respecter la sécurité de chacun. Tous les points techniques cités ci-dessous, doivent être scrupuleusement respecté et feront l'objet d'une vérification technique avant chaque épreuve du calendrier.

- Tous les concurrents ne respectant pas ce règlement seront exclus de toutes les épreuves du calendrier.
- Le responsable technique se réserve le droit de changer le règlement au cours de la saison s'il juge que des conditions de sécurité ne sont pas respectées.
- Le responsable technique se réserve le droit de refuser un véhicule s'il juge que celui ne respecte pas le règlement ou les normes de sécurité.
- Pour toutes question concernant la réglementation, veuillez nous écrire à l'adresse suivante info@timeattack-france.fr .

Véhicules éligibles

- Le véhicule doit être issu d'un constructeur automobile ayant produit au minimum 10 exemplaires de celui-ci afin de rouler dans les conditions légales sur routes ouvertes.

- Tous les types de transmissions sont autorisés (FWD « traction avant », RWD « propulsion », 4WD « 4 roues motrices »).
- Les deux types de moteurs 4 temps et 2 temps sont autorisés.
- Les moteurs alternatifs et rotatifs sont autorisés.
- Seuls les carburants SP95, SP98, E85 et gazole sont autorisés.
- Les véhicules hybrides ou électriques sont autorisés
- Le NOS (Nitrous Oxyde System) ainsi que les moteurs à combustion externe sont interdits.
- Les châssis tubulaires sont interdits, sauf si et seulement si, ils sont issus d'un modèle conçu comme tel à l'origine. La modification d'un châssis pour un châssis tubulaire est interdite.
- L'apparence du véhicule doit être similaire au véhicule d'origine. Les kits carrosseries sont autorisés.
- Les véhicules décapotables doivent être munis lors des épreuves de leur capote ou hard top.
- Le nombre de décibel est limité à 95db sur toutes les épreuves du calendrier et ce pour toutes les catégories et fera l'objet d'un contrôle lors du meeting.
- Pour les véhicules inscrits en Street, ceux-ci devront être munis de leur plaque constructeur visible.

MOTEUR

- Les moteurs sont libres en préparation.
- Le swap moteur (changement d'un moteur par un autre) est autorisé quelque soit la marque du moteur et du véhicule ainsi que sa cylindrée.
- Le passage d'un moteur atmosphérique en suralimenté est autorisé et inversement.
- Les flexibles d'arrivée d'huile du turbo doivent être munis de raccords vissés. Les durites type « aviation » sont fortement conseillé pour les arrivées ainsi que les retours d'huile.

ECHAPPEMENT

- La ligne d'échappement est libre du collecteur au silencieux arrière mais doit respecter la norme 95db maximum.

ALIMENTATION ESSENCE

- Seuls le système d'origine prévu par le constructeur ou le système dit «aeroquip» (flexible inox tressé, raccord vissé) sont autorisés de la sortie du réservoir jusqu'à l'entrée du système d'injection (ou carburateur).
- Réservoir d'origine obligatoire.
- Le principe de pompe à essence doit rester identique à l'origine mais le débit peut être augmenté en changeant celle-ci par un autre élément. Une pompe immergée restera immergée.

TRANSMISSION

- Les transmissions sont libres.
- Embrayage et cardan libres.
- Rapports de boîte libres.
- Boîte séquentielle autorisée.
- Boîte automatique autorisée.
- Le type de transmission doit rester du même type que l'origine ex : une traction avant doit rester une traction avant, valable pour une propulsion ainsi qu'une 4 roues motrices.

ELECTRICITE

- La batterie doit être solidement fixée à l'emplacement d'origine, sa borne positive doit être isolée.
- Coupe circuit conseillé.
- Tous les feux, code, phare, ainsi que les feux stop, warning doivent fonctionner. Epissures et raccordements soudés obligatoirement sur l'ensemble du faisceau électrique véhicule.
- Passe cloison obligatoire.

ARCEAUX

- Arceaux de sécurité de plus de 4 points sont interdits.

CHASSIS

- Les châssis tubulaires sont interdits, sauf si et seulement si, ils sont issus d'un modèle conçu comme tel à l'origine. La modification d'un châssis pour un châssis tubulaire même partiel est interdite.
- Le plancher ainsi que les longerons du véhicule ne peuvent subir de découpage même partiel dans le but d'alléger celui-ci.

SUSPENSION

- Les suspensions doivent rester sur le même principe que l'origine ex : un système mac pherson ne peut pas être changé pour une double triangulation.
- Ressorts libres.
- Hauteur de caisse libre.
- Les trains roulants sur rotules type unibal sont autorisés. Les silentblochs d'origine peuvent être changés par des caoutchoucs plus durs ou des éléments en téflon.

FREINAGE

- Le système de freinage en X doit être conservé.
- Les durites de frein peuvent être remplacées par des éléments type aviation.
- Étriers, disques, émetteurs de frein libres.
- Frein à main hydraulique interdit.
- Le système d'ABS doit être conservé et en état de marche.
- Les systèmes d'aide à la conduite doivent être conservés physiquement mais peuvent être déconnectés électriquement si l'option existe d'origine.

ROUES/PNEUS

- Roues libres en dimension et largeur.
- Seuls les pneus homologués sur route sont autorisés. (DOT obligatoire)

EXTERIEUR

- L'apparence du véhicule doit être similaire au véhicule d'origine. Les kits carrosseries sont autorisés.
- Les appendices aérodynamiques sont autorisés.

- Tous les éléments de carrosseries (capot, aile avant, hayon, pare choc) peuvent être remplacés par des éléments en polycarbonate ou carbone sauf les portes latérales.
- Les vitrages doivent rester d'origine.
- Aucun élément du véhicule doit représenter un danger (arrête vive, élément qui dépasse du profil du véhicule).
- Les roues ne doivent pas dépasser de la carrosserie.
- Les anneaux de remorquage d'origine doivent être fixés sur le véhicule avant chaque épreuve. Des flèches de couleur devront préciser l'endroit où se situent les anneaux.
- Film anti-déflagration conseillé sur l'ensemble des vitrages sauf le pare brise.

INTERIEUR

- Une cloison entre l'habitacle et le compartiment moteur est obligatoire.
- Un extincteur 2kg à poudre est obligatoire à l'intérieur. Sa validité doit être inférieure à 2 ans.
- Harnais fortement conseillé.
- Les sièges doivent être homologués et les ancrages demeurer de série.
- Les éléments de sécurité (airbag,...) doivent rester connectés.
- Le siège passager peut être retiré.
- Les platines de sièges doivent être fixées par au minimum 4 boulons M8 (qualité 8/8).
- Les sièges ou baquets doivent être fixés sur les platines par au minimum 4 boulons M8 (qualité 8/8).

Le comité organisateur

www.timeattack-france.fr

info@timeattack-france.fr